

Accueil / CheckNews

2

hydrogen

H₂

H₂ HYDROGEN POWER

LIQUID HYDROGEN FOR THE FUTURE

5 actions qui vont exploser

Ce marché à 10 000 milliards regorge d'opportunités : soyez parmi les premiers

L'Investisseur Tech

Ouvrir >

CheckNews

Vos questions, nos réponses

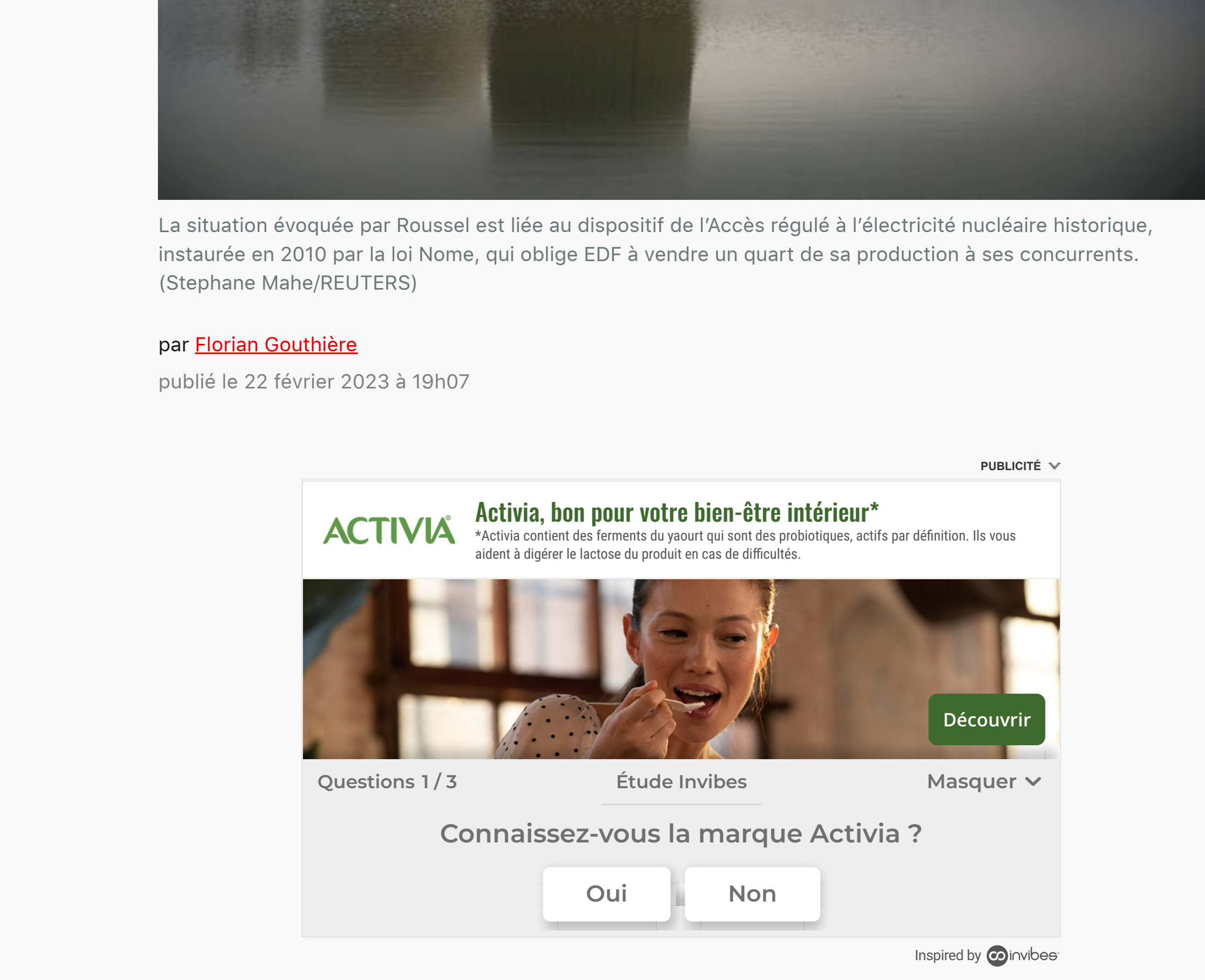
poser une question

mode d'emploi

CheckNews

EDF a-t-elle racheté six fois plus cher à Total l'électricité qu'elle lui avait vendue, comme l'affirme Fabien Roussel ?

En 2022, EDF a été contraint de mettre à disposition 20 TWh d'électricité aux fournisseurs alternatifs à un prix de 46,2 €/MWh, qui lui ont revendu un volume équivalent à un prix fixé à 256,98 €/MWh.



La situation évoquée par Roussel est liée au dispositif de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique, instaurée en 2010 par la loi NOME, qui oblige EDF à vendre un quart de sa production à ses concurrents. (Stephane Mahe/REUTERS)

par [Florian Gauthière](#)
publié le 22 février 2023 à 19h07

ACTIVA

Activia, bon pour votre bien-être intérieur*

*Niveau constant des hormones du stress qui ont des conséquences négatives sur la santé. Ils vous aident à digérer le stress du produit en cas de difficultés.

Questions 1 / 3

Étude Invivibes

Masquer

Connaissez-vous la marque Activia ?

Oui

Non

Publié par

inspired by

Question posée par Bazoum le 22 février 2023.

Vous nous interrogez sur les propos de Fabien Roussel. [Le 22 février sur BEMTV](#), relatifs au prix de l'énergie. Au micro d'Apolline de Malherbe, il déclare : «EDF vend de l'électricité à 42 euros, 46 euros, le mégawattheure, e des entreprises privées, dont Total. Et Total revend cette électricité à 180, 200, 300, 400 euros aux gens, mais aussi à EDF. Parce qu'EDF n'a plus assez d'électricité, car ils l'ont vendue pour fournir aux gens. Et donc EDF se retrouve à racheter à 300 euros de l'électricité qu'il a vendue 42 euros, 46 euros, à Total.» Et le député du nord d'ajouter : «C'est entre 6 à 8 milliards d'euros que Total à reçu d'EDF, rien que par cette manipulation.»

«Racheter à 300 euros de l'électricité vendue 46 euros à Total» ?

La situation évoquée par Fabien Roussel est liée au dispositif de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), instaurée en 2010 par la loi NOME, qui oblige EDF à vendre un quart de sa production à ses concurrents, à un prix fixé par la Commission de la régulation de l'énergie (42 euros en 2022). L'objectif était alors de favoriser l'entrée sur le marché et le développement d'opérateurs ne pouvant rivaliser avec les coûts de l'énergie nucléaire.

Vous avez une question ? Contactez les journalistes de CheckNews

Ma question pour CheckNews

Votre adresse e-mail

Envoyer ma question

«Normalement, les concurrents d'EDF ont droit à 100 TWh (au travers de l'Arenh). Mais du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, qui risquait d'augmenter trop le tarif pour tous consommateurs (les clients des opérateurs alternatifs comme ceux d'EDF, ndlr), l'Etat a demandé [début 2022](#) à EDF de mettre à disposition 20 TWh de plus [à prix régulé]», rappelle Jacques Percebois, professeur émérite d'économie à l'Université de Montpellier et spécialiste de l'économie de l'énergie. Ces 20 TWh ont été vendus à un tarif fixé à 46,20 euros/MWh par [un arrêté du 11 mars 2022](#). Un prix très largement inférieur [aux prix du marché](#). Les énergéticiens désignent sous le nom d'Arenh+ cette livraison exceptionnelle de 20 TWh supplémentaires par EDF.

«Or, explique Jacques Percebois, EDF avait déjà vendu "à terme" l'essentiel de sa production.» Le principe de la vente à terme est le suivant : «Si le prix du marché est, mettons, à 100 euros/MWh, et que j'anticipe le fait qu'il tombe à 50 euros/MWh l'année suivante, je vends par anticipation la livraison l'année prochaine, et je peux même fixer un prix supérieur, mettons 170 euros/MWh», explique l'économiste. «Si le prix de l'électricité baisse effectivement l'année prochaine, l'opération est à mon avantage, car l'électricité que je produis alors aura été vendue plus cher que ce que je l'aurais vendu à ce moment. C'est ce qui explique d'ailleurs pourquoi de nombreux clients ne voient pas leur facture baisser alors que les prix de l'énergie ont baissé : leur fournisseur d'énergie a déjà négocié l'électricité à un prix donné, et ne peut donc pas la revendre moins cher, même si les prix ont baissé sur le marché.»

Jacques Percebois poursuit la démonstration : «EDF, en tant que producteur, a donc vendu à terme une grande partie de son électricité, et les fournisseurs ont acheté à terme une grande partie de leur électricité. Lorsque le gouvernement a demandé à EDF de mettre à disposition 20 TWh, EDF a donc été obligé de racheter l'énergie au prix du marché de gros – qui devait être de l'ordre de 260 euros/MWh – pour la revendre à 46,20 euros/MWh aux opérateurs alternatifs.»

EDF n'a pas «physiquement» racheté sur les marchés l'énergie aux opérateurs. L'opération a été comptable, EDF remboursant la différence entre le prix du marché (256,98€) et le prix fixé par l'Arenh+ (46,2€) aux opérateurs qui lui avaient acheté, avant fin novembre 2021, de l'électricité devant être livrée en 2022 ([au prorata des volumes achetés](#)). [1]

Jacques Percebois explique que cela «revient à avoir vendu de l'électricité à prix régulé et à racheter au prix du marché de l'électricité notamment produite par les opérateurs alternatifs. On peut donc effectivement dire qu'ils ont acheté au marché de l'électricité – notamment produite par Total, mais pas uniquement – à 256,98 euros/MWh, pour la revendre – notamment à Total – à 46,20 euros/MWh.»

Total n'a pas reçu « 6 à 8 milliards d'EDF » au travers de l'Arenh+

Le relèvement de l'Arenh de 100 TWh à 120 TWh (Arenh+) aurait coûté plus de 8 milliards d'euros à EDF, selon l'estimation de l'opérateur historique. Cette somme correspond pour bonne partie à la différence entre le coût d'achat d'électricité sur les marchés et le prix de mise en vente. Cependant, contrairement à ce que laisse entendre Fabien Roussel, ce rachat s'est effectué auprès de tous les fournisseurs alternatifs d'électricité, et pas seulement auprès de Total Energies.

Il faut également noter que sur les 8 milliards qu'a coûté l'Arenh+ à EDF, une part importante est liée... à la répercussion de l'Arenh+ dans les offres d'EDF à destination de ses propres clients. En effet, [comme l'opérateur le précise lui-même](#), «les évolutions réglementaires concernant le dispositif Arenh [sont] répercutées par EDF, comme tous les autres fournisseurs, aux offres bénéficiant d'une part d'énergie liée à l'Arenh (par opposition aux offres uniquement basées sur les prix du marché). EDF, en tant que fournisseur, réplique le dispositif Arenh, et donc également l'Arenh+.»

Une décision légale, selon le Conseil d'Etat

Le fait que l'Etat ait demandé à EDF de revendre à 46,20 euros de l'électricité qui était, sur le marché de gros, autour de 250 euros, «était évidemment absurde pour EDF», commente Jacques Percebois. «Dans un contexte où EDF est déjà fortement endetté, et où la production d'électricité était insuffisante, l'entreprise aurait pu vendre son électricité nucléaire sur le marché de gros à 300 ou 400 euros/Mwh, et aurait gagné autant d'argent que Total si toute la production d'électricité nucléaire potentielle (de l'ordre de 400 TWh dans une hypothèse haute) avait été vendue au prix de gros...» L'économiste note toutefois qu'en pratique, la production «n'a pas dépassé 280 TWh» (dont 120 TWh vendus au titre de l'Arenh), et que le bouclier tarifaire, qui a plafonné le prix payé par le consommateur, n'aurait pas permis à EDF de bénéficier de la hausse des prix de vente.

Des organisations de salariés et des actionnaires minoritaires d'EDF ont attaqué devant le Conseil d'Etat la décision du gouvernement d'augmenter de 20 TWh l'Arenh pour 2022. Le 3 février, le Conseil d'Etat [a donné tort à EDF](#) : «La décision du gouvernement d'augmenter le volume d'électricité vendu par EDF à ses concurrents en 2022 dans le cadre de l'ARENH est légale, explique le Conseil. Prise dans un contexte exceptionnel pour contenir la hausse des prix, le Conseil d'Etat estime que cette mesure n'est pas excessive pour atteindre les objectifs de libre choix du fournisseur et de stabilité des prix, qu'elle ne porte pas d'atteinte disproportionnée à la liberté d'entreprendre d'EDF et qu'elle ne méconnaît pas le droit de l'Union européenne. (...) En effet, le Conseil d'Etat juge [que cette mesure] ne crée pas un nouveau dispositif, mais qu'elle a seulement augmenté, dans le cadre de l'Arenh, le volume global maximal d'électricité susceptible d'être cédé par EDF au titre de l'année 2022. (...) Enfin, le Conseil d'Etat juge que ni l'Arenh initial ni son relèvement exceptionnel en 2022 ne constitue une aide d'Etat aux clients des fournisseurs concurrents qui aurait dû être notifiée à la Commission européenne.»

[1] Dans une précédente version de l'article, Jacques Percebois vulgarisait son propos en déclarant que «lorsque le gouvernement a demandé à EDF de mettre à disposition 20 TWh, elle n'avait pas ce volume à disposition, et a donc été obligé d'acheter sur le marché de gros pour la revendre à 46,20 euros/MWh aux opérateurs alternatifs». Or, comme l'économiste nous le précise a posteriori, «la transaction n'a, effectivement, été que comptable».

EDF

Fabien Roussel

TotalEnergies

A lire aussi

Recommandé par @utubrain

Libé

Michael Zemmour, économiste en pointe et épine dans la réforme des retraites

check news

Libé

«Asterix», «Vaincre ou mourir» : ces films ont-ils bénéficié de notes et commentaires...

check news

Libé

Que saïl-on des trois objets volants non identifiés abattus ces trois derniers jours au...

check news

Sponsorisé

Paris: Les personnes nées entre 1945-1987 (et non équipées de panneaux... C'est voté, les panneaux solaires deviennent subventionnés pour les propriétaires

Panneaux solaires nouvelle génération

Sponsorisé

Remède anti-inflation: investir 15,000€ dans un parking rapporte jusqu'à 14%

Actualité des placements

Sponsorisé

Une jeune marque suisse réimagine les codes de...

CODE41

Sponsorisé

INFO VOICI Pierre Palmade : ce terrible surnom qui l...

Voici

Sponsorisé

Quelles sont les villes qui vont prendre de la valeur...

Objetif Libre et Indépendant

© Libé 2023

Dans l'actu

Services

Conditions générales

Où lire Libé?

Réforme des retraites

S'abonner

Mentions légales

Lire le journal

Le gouvernement Borne

La boutique

Charte éthique

Les newsletters

Séismes en Turquie et en Syrie

Contactez-nous

CGVU

Présentation de l'application

Crise énergétique

Donnez-nous votre avis

Protection des données personnelles

Application sur Android

Réchauffement climatique

Foires aux questions

Gestion des cookies

Application sur iPhone / iPad

Inflation

Proposer une tribune

Licence

Archives

Covid-19

Evénements Libé

Guerre en Ukraine

Cours d'anglais

Accident de Pierre Palmade

Petites annonces

Annonces légales

Derniers jours ! Offre spéciale 50 ans : 5.0€/mois seulement

J'en profite